

Identification du module D7

Collaborateurs techniques	Hansueli Bucher, Jacques Doutaz
Version	3.0
Date	13.08.2019, adopté par la CAQ le 20.08.2019

Titre	Module D7 Stations forestières et protection des sols		
Prérequis	Certificat fédéral de capacité de forestière-bûcheronne / forestier-bûcheron ou formation équivalente Souhaitable: de l'expérience pratique dans le domaine des soins sylvicoles.		
Compétences enseignées	Lire et interpréter des cartes de stations ainsi que les descriptifs des stations/associations forestières correspondantes. Déterminer sur le terrain les stations forestières courantes. Comparer les facteurs stationnels aux exigences des essences afin de fonder les décisions et les mesures sylvicoles lors de la régénération et des soins aux jeunes peuplements. Reconnaître les sols forestiers écologiquement sensibles et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter des dégâts lors de la récolte du bois.		
Contrôle des compétences	<u>Contrôle des objectifs d'apprentissage</u> : pédologie, facteurs stationnels, exigences écologiques des espèces ligneuses, protection du sol. <i>N.B. Le transfert et l'intégration de ces compétences s'établissent dans le cadre du contrôle de compétences des modules E16 (récolte du bois) et D9 (soins sylvicoles) ainsi que lors de l'examen final.</i>		
Niveau	3 (selon ModuQua) – 3 (selon CEC)		
Objectifs d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les principales espèces de la flore forestière et décrire leur valeur indicatrice. K4 • Décrire les principales stations/associations forestières à l'aide des plantes indicatrices. K2 • Décrire in situ les facteurs stationnels pertinents et expliquer leurs effets et leur portée sur les prises de décisions sylvicoles. K2 • Déterminer des stations forestières sur la base des facteurs stationnels et de la végétation. K4 • Evaluer le choix des essences pour les principales stations forestières sur la base de leurs exigences écologiques et de la diversité des espèces; justifier sa proposition. K4 • Déterminer in situ les propriétés des principaux types de sol et leur sensibilité écologique face aux charges mécaniques. K4 • Déterminer la praticabilité du sol et définir des mesures pour sa protection. K4 		
Temps d'apprentissage	Théorie exercices et travaux pratiques	38 h	
	Contrôle de compétence	2 h	
		50 h	
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel de contremaître forestier et pour la formation de garde forestier ES		
Offre du module sous sa forme actuelle	5 ans	Validité du certificat de compétence	10 ans